

■ 3-5 L'accessibilité aux soins de proximité

Mise à jour mars 2017

Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants...). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires.

L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - représente une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins.

Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur regroupent les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'aux services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, car les populations les plus consommatrices de services de santé de proximité sont retraitées. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet a remplacé l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier et ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN) et de permettre l'estimation de distance infracommunale.

Analyse

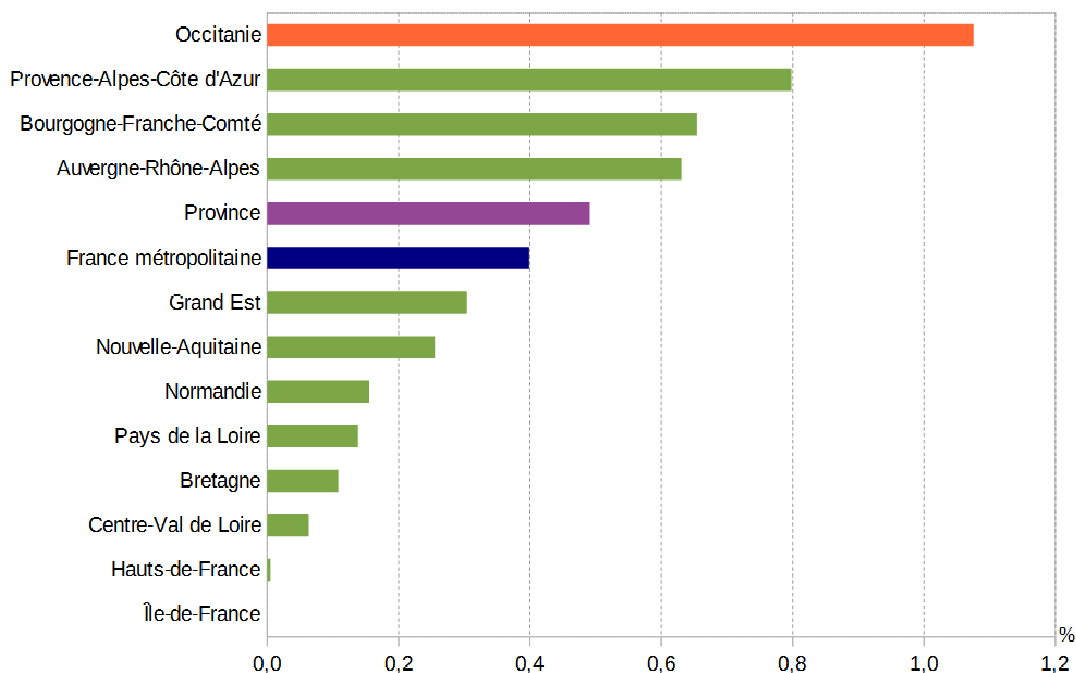
En 2012, 60 500 habitants de la région Occitanie, soit 1,1 % de la population, sont confrontés à des difficultés d'accès aux soins de proximité. C'est presque trois fois plus qu'en moyenne en France métropolitaine. La Lozère est le département le plus enclavé par rapport à l'offre de soins : plus d'un habitant sur cinq réside à plus de 20 minutes de l'un des services de santé de proximité. L'éloignement concerne en priorité les chirurgiens-dentistes.

En Occitanie, plus d'une personne sur cent habite en 2012 dans l'une des 306 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des services de santé de proximité. Cela représente 60 500 habitants dans la région. C'est presque trois fois plus que la moyenne de France métropolitaine. L'Ariège, l'Aveyron et surtout la Lozère sont les départements les plus enclavés par rapport à cette offre de soins. Ainsi, plus de deux Lozériens sur dix rencontrent des difficultés d'accès aux soins de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas des bassins de vie de Laguiole (dans sa partie aveyronnaise) et de Langogne (dans sa partie lozérienne), où plus de deux habitants sur trois sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins l'un des services de santé de proximité.

À l'opposé, en Haute-Garonne, dans l'Hérault, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, pratiquement personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

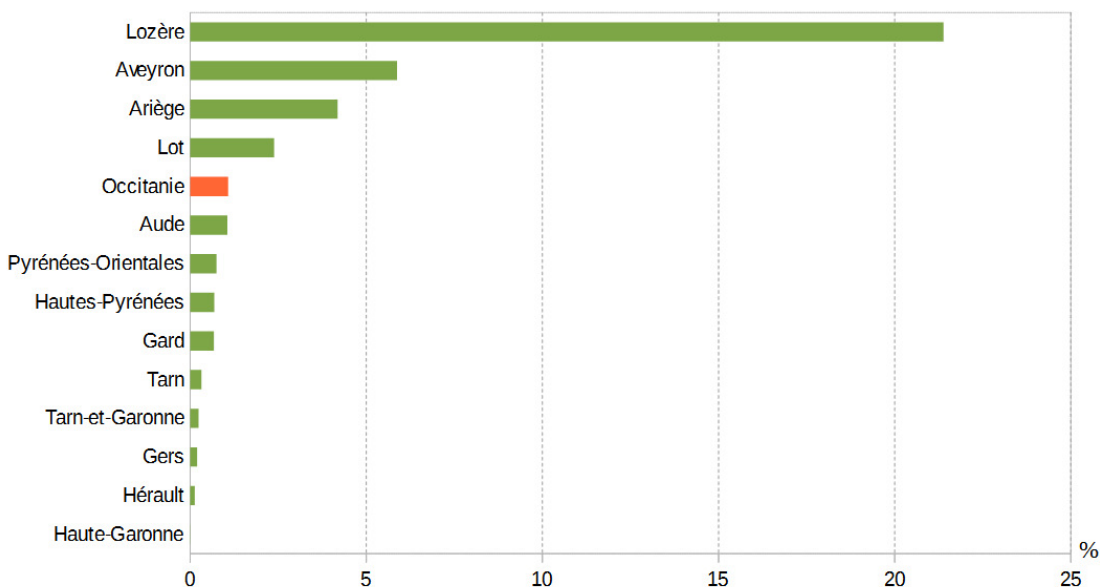
Le chirurgien-dentiste est le praticien dont l'absence est la plus fréquente. Pour les communes ayant des difficultés d'accès aux services de santé de proximité, c'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel parmi les cinq retenus qui est situé à plus de 20 minutes. Cependant, certaines communes, notamment en zone de montagne, cumulent des difficultés d'accès à tous les professionnels de santé de proximité. Ainsi, dans les bassins de vie d'Espéras (Aude) et d'Amélie-les-Bains-Palalda (Pyrénées-Orientales), une commune sur cinq est éloignée de plus de 20 minutes de tous les services de santé de proximité. ■

Les difficultés d'accès concernent à peine plus de 1 % de la population en Occitanie
Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité (en %) *



* Note : la Corse (12,2 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne
 Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

D'importantes difficultés d'accès aux soins de proximité en Lozère
Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Pour en savoir plus :

- « [Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais](#) » - Insee Flash Occitanie n° 16, septembre 2016
- « [Accessibilité aux soins en pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie et psychiatrie en Languedoc-Roussillon : une accessibilité globalement supérieure à la moyenne nationale](#) » Insee Languedoc-Roussillon Repères Synthèse n° 6, juin 2014
- « [Les pharmacies depuis 2000](#) » - Insee Première n° 1525, décembre 2014»
- « [Équipements en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité](#) » - Insee Analyses Occitanie n° 1, janvier 2016
- « [Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité](#) », Insee Première n° 1418, octobre 2012